

Lucerne, le 12 septembre 2013

### **Revirement de tendance: régression des blessures dues à des actes de violence chez les jeunes hommes**

**Le risque de blessures dues à des actes de violence dans l'espace public chez les jeunes hommes actifs a été multiplié par cinq entre 1995 et 2008. Mais nous assistons actuellement à un revirement de tendance: entre 2009 et 2011, le risque de blessures a diminué, comme le démontre une étude publiée par la Suva.**

La troisième étude du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) sur les blessures dues à des actes de violence révèle des faits non seulement intéressants, mais aussi étonnants: le risque de blessures dues à la violence pendant les loisirs chez les hommes actifs âgés de 15 à 24 ans a diminué pour la première fois depuis 1995. Après avoir été multiplié par cinq entre 1995 et 2008, le risque de blessures a diminué d'environ 20 % entre 2009 et 2011, comme le prouve l'analyse des informations chiffrées du SSAA. Le revirement de tendance a d'abord été observé chez les plus jeunes, qui constituent le groupe où la diminution est la plus marquée. Entre 1995 et 2011, le taux de violence a également été multiplié par cinq chez les jeunes femmes actives. Toutefois, rien ne laisse présager un revirement de tendance, ce qui est en contradiction avec la Statistique policière de la criminalité (SPC), qui prévoit une diminution du risque de blessures corporelles dues à des actes de violence pour l'ensemble de la population, aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Au total, le nombre des blessures de ce type enregistrées par les assureurs LAA a passé d'un peu plus de 9600 cas en 2008 à 9300 cas en 2011.

#### **Le niveau de violence est plus élevé chez les jeunes...**

Chez les hommes comme chez les femmes, c'est parmi les jeunes que le taux de violence est le plus élevé: entre 17 et 21 ans pour les hommes, et entre 19 et 22 ans chez les femmes. Dans ces fourchettes d'âge, le risque de blessures dues à des actes de violence pendant les loisirs est quatre à cinq fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Au travail et dans l'espace privé (pendant les loisirs), les risques de violence sont constants depuis longtemps. En outre, ils sont bien plus faibles que dans l'espace public. Pendant les loisirs (espace privé et public), le taux de violence est six fois plus élevé qu'au travail chez les hommes, et quatre fois plus élevé chez les femmes. En revanche, le risque de subir des actes de violence dans l'espace privé est nettement plus important chez les femmes que chez les hommes.

#### **... et en fin de semaine en ville**

Les personnes victimes de blessures dues à des actes de violence le sont donc principalement pendant leurs loisirs et dans l'espace public. Par ailleurs, les actes de violence

ce sont apparemment beaucoup plus fréquents le week-end et dans les lieux de sortie en ville. Le pourcentage de blessures dues à des actes de violence dans l'espace public en fin de semaine (du vendredi au dimanche) s'élève, entre 2007 et 2011, à 79 % chez les hommes, et à 67 % chez les femmes.

La tendance à la diminution de la violence constatée chez les jeunes hommes ne s'applique pas aux dix villes les plus importantes de Suisse. En raison de sa taille, la ville de Zurich arrive en tête du classement du nombre de blessés par week-end, suivie par Berne, Lausanne, Genève et Bâle. La plupart des blessures dues à des actes de violence sont infligées tard dans la nuit (après minuit), et touchent de plus en plus des non-résidents. L'analyse des blessures dues à des actes de violence dans l'espace public en fonction du type de blessure et des parties du corps concernées ne fournit aucun élément indiquant que le taux de gravité moyen des blessures aurait diminué depuis 1995. C'est même à l'inverse que l'on assiste: les blessures les plus graves, la plupart du temps à la tête, représentent certes un pourcentage relativement faible de la totalité des cas, mais elles ont doublé, passant de 5 à 10 %.

## **Base de données**

L'étude est fondée sur les données des assureurs LAA (loi sur l'assurance-accidents). Sont prises en compte les blessures dues à des actes de violence déclarées au travail et pendant les loisirs par les salariés âgés de 15 à 64 ans. Les données ne permettent pas de connaître les causes des blessures mais uniquement les victimes de violence. A des fins de comparaison, des données de la Statistique policière de la criminalité ont été également prises en compte. Celles-ci se rapportent à l'ensemble de la population et s'étendent par conséquent aux personnes inactives et aux indépendants.

---

## **Informations aux médias**

Bernadette Thalmann, communication d'entreprise

Tél. 041 419 56 23, [bernadette.thalmann@suva.ch](mailto:bernadette.thalmann@suva.ch)

Informations complémentaires: [www.suva.ch](http://www.suva.ch)

S'abonner à la Newsletter Suva: [www.suva.ch/newsletter-fr](http://www.suva.ch/newsletter-fr)

---

La Suva exerce son activité depuis 1918 et emploie près de 3200 personnes au siège de Lucerne, dans ses 18 agences réparties dans toute la Suisse et dans ses deux cliniques de réadaptation de Bellikon et de Sion. Entreprise indépendante de droit public avec un volume de prime de 4,2 milliards de francs, elle assure près de 120 000 entreprises, soit 1,9 million d'actifs et de chômeurs, contre les conséquences des accidents et des maladies professionnelles. Les personnes sans emploi sont assurées automatiquement à la Suva. Depuis 2005, la Suva assume aussi la gestion de l'assurance militaire sur mandat de la Confédération. Ses prestations comprennent la prévention, l'assurance et la réadaptation. L'entreprise est financièrement autonome et ne perçoit pas de subventions. Ses excédents de recettes sont redistribués aux assurés sous forme de réductions de primes. Les partenaires sociaux, employeurs et salariés, de même que la Confédération sont représentés au sein de son Conseil d'administration.